

CONTRE-RENTREES : VOTRE MOBILISATION EST UN SUCCES !

Le Syndicat de la magistrature, avec l'ensemble des organisations syndicales et associatives de magistrats (USM, FO-magistrats, ANJI, ANJAP, AFMJ, AJM, AFMI), avait annoncé lors d'une conférence de presse le 16 décembre 2009, des actions de mobilisation pour l'année 2010, et avait notamment appelé à l'organisation dans les juridictions de contre-rentées à l'occasion des audiences solennelles de début d'année.

Ce mouvement a connu un véritable succès : tout au long du mois de janvier, magistrats, fonctionnaires et avocats se sont fortement mobilisés pour faire entendre une note dissonante, celle de l'inquiétude et de la colère, dans le concert de discours lénifiants généralement tenus par la hiérarchie judiciaire à l'occasion de ces audiences.

Plusieurs types d'actions ont été menés dans les juridictions : du simple boycott à l'organisation d'une véritable audience de contre-rentée, en passant par la distribution de tracts - reprenant largement l'appel lancé par l'intersyndicale « Quelle justice voulons-nous pour demain ? » -, la diffusion de communiqués ou la tenue de conférences de presse. Ces mouvements ont d'ailleurs bénéficié d'une bonne couverture médiatique au plan national et dans les régions.

Voici un « tour d'horizon » - non exhaustif - de ces différentes manifestations :

A **Clermont-Ferrand**, 31 magistrats du siège sur les 34 que compte la juridiction ont boycotté l'audience de rentrée, rejoints par les fonctionnaires et une centaine d'avocats. Ils ont organisé une contre-rentée avec une conférence de presse qui a permis de relayer les thèmes de l'appel intersyndical de décembre dernier.

A **Besançon**, la section locale du SM a diffusé un communiqué de presse dénonçant les suppressions de quatre tribunaux d'instance sur le ressort de la Cour, et la fermeture de deux TGI en 2010. Elle rappelle son opposition au projet de réforme de la procédure pénale tel qu'il a été annoncé, en estimant qu'il constitue une menace pour l'indépendance de la justice.

Communiqué de presse de la section du SM de Besançon

COMMUNIQUE DE PRESSE DU SYNDICAT DE LA MAGISTRATURE

A l'occasion de l'audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance de Besançon, les magistrats, membres du syndicat de la magistrature, entendent manifester l'inquiétude qui est la leur devant le saccage en cours de l'institution judiciaire ainsi que devant les dangers que représentent, pour la liberté individuelle, les projets de loi en cours d'élaboration.

C'est ainsi qu'ils contestent avec force le fait que l'instruction de toute affaire pénale et donc que toute décision de poursuites puissent, à l'avenir, n'appartenir qu'au seul procureur de la République, placé en situation de subordination par rapport au pouvoir politique, cela après la suppression du Juge d'instruction, actuellement le seul à être doté d'un statut assurant son indépendance et son impartialité dans la recherche de la vérité, cela dans le respect scrupuleux des principes républicains d'égalité et de légalité.

Ils entendent, par ailleurs, protester contre les suppressions autoritaires et souvent partisans de 178 tribunaux d'instance sur 473 dont 4 dans le ressort de la Cour d'appel de Besançon (Baume-les-Dames, Arbois, Luxeuil et Gray) et de 23 tribunaux de grande instance sur 186 dont 2 (Dole et Lure) dans le ressort de cette même Cour d'appel; étant observé que ces tribunaux assuraient un maillage territorial adapté aux besoins des justiciables en rendant, par ailleurs, des décisions de qualité dans les délais les plus raisonnables.

De plus, ils dénoncent le manque chronique des juridictions, d'une part, en personnel, ainsi à Besançon 5 postes de magistrats sont vacants, sans même évoquer la vacance de postes de greffiers et de fonctionnaires et, d'autre part, en ressources financières dont les montants amènent déjà certains tribunaux à une situation de quasi-cessation des paiements, cela sans parler, par exemple, de l'impossibilité dans laquelle sont, actuellement, les Juges des tutelles de reprendre en charge 800 000 dossiers de personnes protégées.

Avec les autres syndicats de magistrats, de greffiers et de fonctionnaires de justice, des actions fortes seront, en conséquence, engagées rapidement (elles ont, d'ailleurs, déjà commencé hier, à Paris, lors de la rentrée solennelle de la Cour de cassation) et cela dès les semaines à venir avec un temps fort, au niveau national, prévu, d'ores et déjà, pour le 9 Mars 2010.

Il est encore temps pour chaque citoyen de prendre conscience de l'entreprise de déconstruction menée par le gouvernement contre une justice indépendante, impartiale et protectrice des libertés afin de faire de celle-ci un nouvel instrument du politique, remettant ainsi en cause le principe même de la séparation des pouvoirs, principe qui est au fondement de tout Etat de droit et de toute démocratie.

La section régionale du syndicat de la magistrature.

A **Nanterre**, lorsque le procureur Courroye - qui s'était illustré en décembre en demandant à la présidente de la juridiction une procédure disciplinaire à l'encontre d'une magistrate du siège - s'est levé pour prendre ses réquisitions, une quarantaine de magistrats et d'avocats ont quitté ostensiblement la salle. La motion adoptée par l'Assemblée générale du siège a été lue devant les journalistes présents en nombre.

A **Compiègne**, une motion a été adoptée par la quasi totalité des magistrats du siège afin d'expliquer aux invités de l'audience de rentrée « l'intensité du malaise » dans leur juridiction, détaillant service par service l'ampleur du désastre pour le service public de la justice.

Mesdames, Messieurs,

L'audience solennelle de rentrée est pour les juridictions, non seulement l'occasion de dresser un bilan de leur activité et de tracer des perspectives, mais aussi un moment privilégié où l'institution judiciaire s'ouvre sur l'extérieur pour partager ses préoccupations et livrer ses réflexions sur son fonctionnement, tant au niveau national qu'au niveau local.

A une très large majorité de magistrats du siège du Tribunal de Grande Instance de **COMPIÈGNE**, nous avons donc décidé de nous saisir de cette occasion pour vous faire part des éléments suivants.

Les bureaux nationaux de l'association nationale des juges d'instance (ANJI), l'association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), l'association française des magistrats de la jeunesse (ANMJ), l'association française des magistrats instructeurs (AFMI), l'association des jeunes magistrats (AMJ), le Syndicat FO-magistrat, le Syndicat de la Magistrature (SM) et l'Union Syndicale des magistrats (USM) ont signé conjointement le 14 décembre dernier un communiqué s'intitulant "Quelle justice pour demain?". Ce texte, que nous faisons nôtre tant il correspond à notre état d'esprit, débute ainsi :

" Profondément inquiets des évolutions récentes de la Justice et des perspectives de réformes, syndicats et associations de magistrats ont décidé, dans une démarche pour la première fois commune, de s'unir pour défendre, dans l'intérêt des Français, une justice indépendante, de qualité, égale pour tous et dotée de moyens nécessaires à son action".

Après avoir dénoncé la multiplication des atteintes à l'indépendance de l'autorité judiciaire depuis deux ans et la paupérisation de la Justice qui se poursuit dans l'indifférence générale, ce texte met en exergue l'intensité du malaise dans les juridictions au point que l'explosion est considérée aujourd'hui comme plus que probable.

Dans chaque fonction, pour les magistrats comme pour les fonctionnaires, ce malaise est palpable au quotidien, à **COMPIÈGNE** comme ailleurs.

Les Juges de l'application des peines sont stigmatisés à l'occasion de faits divers impliquant une personne déjà condamnée, pendant que des lois de circonstances, parfois aux objectifs contradictoires et votées à la faveur de l'émotion de l'opinion publique, s'annoncent. A ce jour, les moyens humains et budgétaires rendus nécessaires pour la bonne application des textes qui s'amassent chaque année depuis 1998 se font cruellement attendre. Cette accumulation rend le droit de l'application des peines d'une particulière complexité, souvent inaccessible à la compréhension du justiciable.

- Les Juges des enfants sont confrontés à la réduction de leur possibilité d'intervention en assistance éducative, alors que l'Etat se désengage de la protection de l'enfance. Ils constatent que les moyens budgétaires et humains mis au service de l'accompagnement éducatif des mineurs délinquants se réduisent au profit de structures à vocation répressive.

- Les juges civils, comme les juges pénaux, soumis à la pression des statistiques, sont invités à gérer « des flux » au détriment d'une gestion personnalisée et humaine des affaires qui leur sont soumises.

- La réforme de la carte judiciaire a eu un impact à COMPIEGNE qui n'a été ni anticipé, ni résorbé à ce jour. En effet, la fusion des tribunaux de commerce de SENLIS et de COMPIEGNE a occasionné un accroissement incontestable de la charge de travail des magistrats et fonctionnaires du Parquet sans aucune création de poste. Pire, un poste de substitut est toujours vacant depuis 18 mois.

- Au plan national, les Juges d'Instance sont confrontés à cette réforme, laquelle consiste quasi exclusivement en des suppressions de tribunaux d'instance et de greffes détachés, qui assuraient jusqu'ici, une justice de proximité à tous les justiciables, y compris les plus fragiles et les plus démunis. La réforme des tutelles, avec à COMPIEGNE, la révision de 1760 dossiers, n'a pas été accompagnée des moyens humains et financiers nécessaires.

- Quant à la suppression du Juge d'Instruction, cette réforme est annoncée alors que la mise en place des pôles de l'instruction est récente et non encore complètement aboutie. La suppression de ces fonctions est par ailleurs envisagée sans modification du statut du Parquet et sans garantie du renforcement des droits de la Défense pour tous. A COMPIEGNE, l'incertitude est encore plus flagrante, puisque la gestion du cabinet est assurée par un magistrat et un greffier tout deux placés. Son bon fonctionnement est donc soumis au renouvellement des délégations.

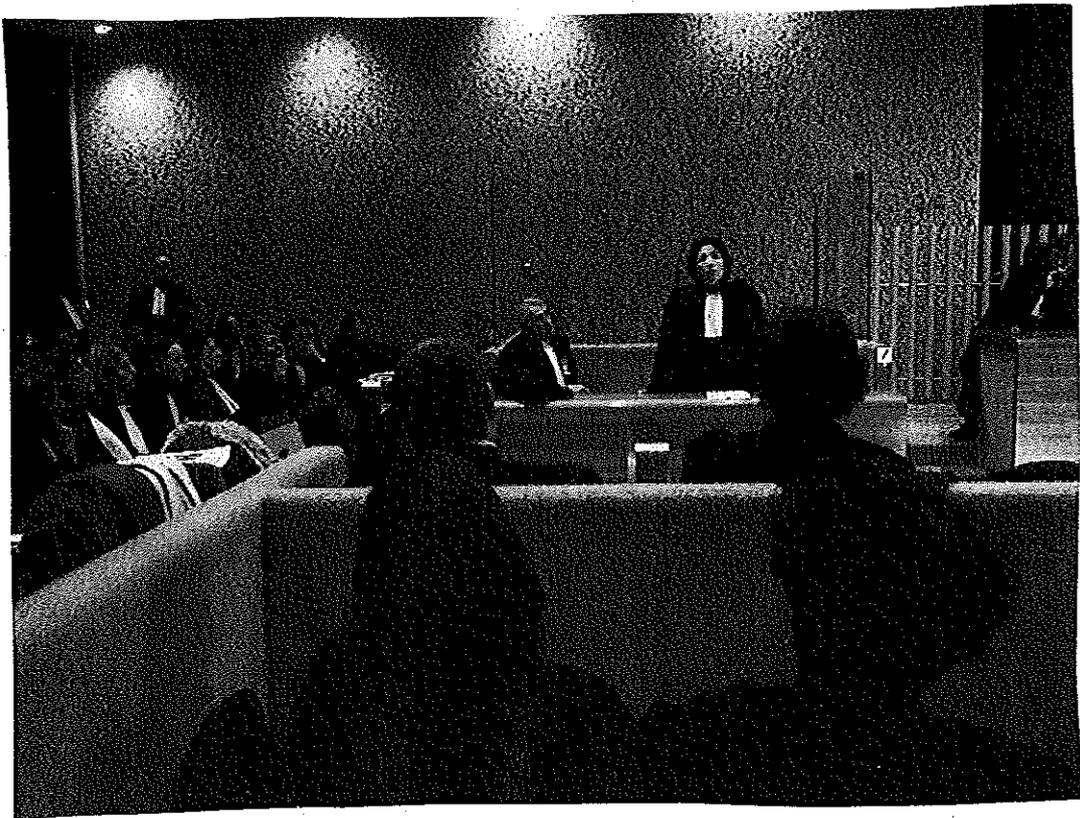
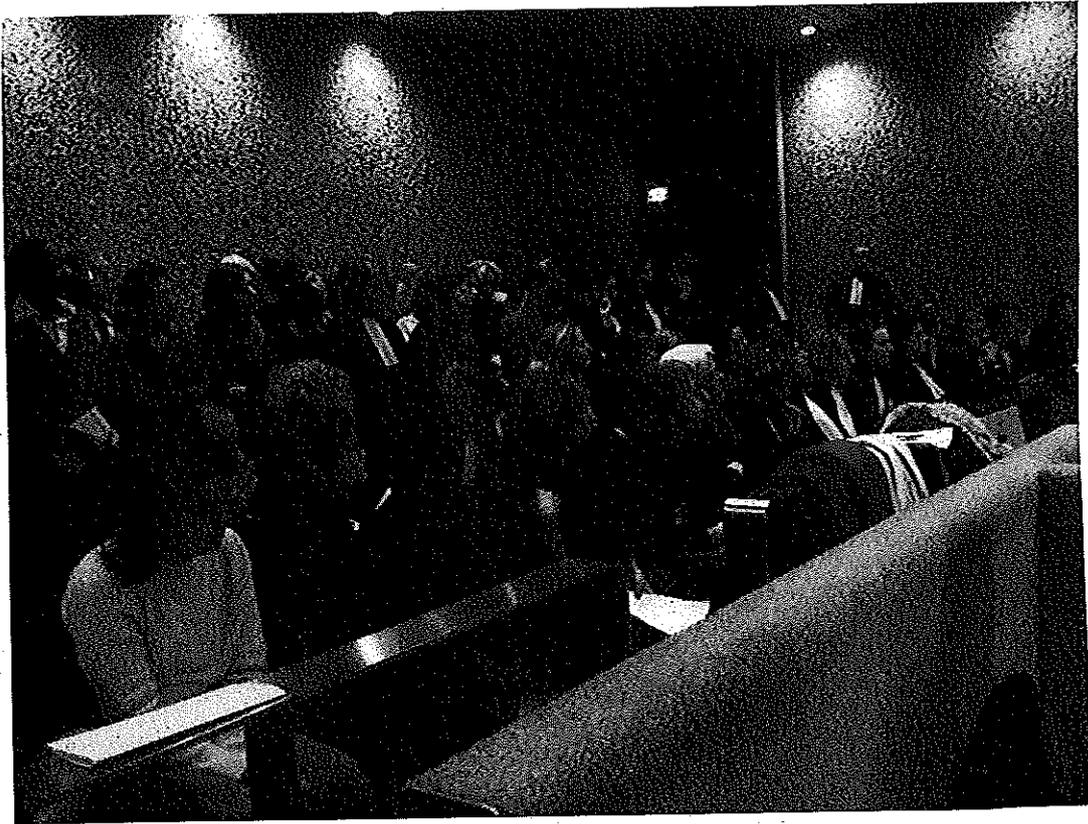
- Enfin, le budget de la Justice, déjà l'un des plus faibles d'Europe, stagne, contrairement aux affirmations de la Chancellerie, les effectifs sont réduits au point d'hypothéquer le fonctionnement normal de l'Institution.

Les auxiliaires de Justice (avocats, experts, associations chargées d'enquêtes rapides, de contrôles judiciaires, d'alternatives aux poursuites ...) sont confrontés à des retards de paiement. Or est-il besoin de rappeler que sans leur collaboration, le service public de la Justice ne pourrait pas fonctionner ? Une Justice asphyxiée est une Justice sous contrôle.

Pour assumer pleinement son rôle constitutionnel de gardienne des libertés individuelles et pour répondre à une demande légitime des français d'une Justice humaine et de qualité, l'Institution doit disposer de moyens décents, dignes d'une vraie démocratie.

La sauvegarde d'une Justice forte, indépendante et égale pour tous est indispensable à l'équilibre démocratique. Il est plus que temps d'engager un vrai débat sur l'avenir de la Justice.

A Créteil, la quasi totalité des magistrats et des fonctionnaires ont boycotté l'audience officielle. Des avocats se sont joints au mouvement qui a consisté en des prises de paroles.



A **Bordeaux**, l'audience a été boycottée par la quasi-totalité des magistrats. A l'appel du SM, de l'USM, de l'AFMI, de l'ANJI, de l'ANJAP de la CGT services judiciaires, de l'USAJ et du SAF, plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées dans la salle des pas perdus, à défaut d'une salle adéquate en raison des tracasseries administratives de la hiérarchie. Un tract s'inspirant de la lettre adressée au Garde des Sceaux par le SM sur les dysfonctionnements de Cassiopée et de l'appel de décembre « Quelle justice voulons nous pour demain ? » a été diffusé.

Quelle justice demain ?

Profondément inquiets des évolutions récentes de la Justice et des perspectives de réformes, les organisations de magistrats, les syndicats non catégoriels de fonctionnaires des services judiciaires et le syndicat des avocats de France ont décidé, dans une démarche pour la première fois commune, de s'unir pour défendre une justice indépendante, de qualité, égale pour tous et dotée des moyens nécessaires à son action.

Les atteintes à l'indépendance de l'autorité judiciaire, en violation du principe de séparation des pouvoirs, se sont multipliées depuis deux ans. Sous couvert d'une modernisation certes nécessaire du Ministère de la Justice, ce sont les grands principes qui régissent notre droit depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et l'architecture d'une justice libre et indépendante qui sont progressivement remis en cause.

Dans le même temps la paupérisation de la Justice, par manque de personnels et de moyens, se poursuit dans l'indifférence générale.

Le malaise est plus intense que jamais dans les juridictions au point que l'explosion apparaît aujourd'hui plus que probable.

Toutes les fonctions sont touchées. Ainsi :

- les juges de l'application des peines sont stigmatisés à l'occasion du moindre fait divers impliquant une personne déjà condamnée, pendant que les lois de circonstances votées sans moyens pour les appliquer s'amoncellent ;
- les juges des enfants font l'objet d'une suspicion permanente alors que leurs possibilités d'intervention en assistance éducative se réduisent et que les moyens budgétaires d'accompagnements des mineurs délinquants sont en baisse;
- les juges d'instance, confrontés à une réforme non préparée de la carte judiciaire et à une réforme non accompagnée des procédures de tutelle, ne pourront bientôt plus être ces juges du quotidien, proches du justiciable ;
- les magistrats du parquet, de plus en plus encadrés et contrôlés dans leur activité quotidienne par une hiérarchie, dont les nominations sont chaque jour davantage partisans, s'inquiètent légitimement de leur avenir ;
- les juges civils, comme les juges pénaux, soumis à la pression des statistiques, sont invités, à gérer des flux au détriment d'une gestion personnalisée et humaine des dossiers.
- l'annonce de la suppression du juge d'instruction, sans modification du statut du parquet et dans le contexte d'une défense mercantilisée apparaît clairement comme une volonté du pouvoir politique de contrôler les affaires sensibles ou gênantes pour l'exécutif.
- les avocats font l'objet de mesures de défiance et leur intervention au côté des justiciables placés en garde à vue est réduite en contradiction avec les exigences du procès équitable.

Parallèlement, le budget de la Justice judiciaire, déjà l'un des plus faibles d'Europe, stagne et contrairement aux affirmations de la Chancellerie, les effectifs de magistrats et de fonctionnaires de greffes sont réduits au point d'hypothéquer le fonctionnement normal de l'institution.

Or, une justice asphyxiée est une justice sous contrôle. Pour assumer pleinement son rôle constitutionnel de gardienne des libertés individuelles et pour répondre à la demande légitime des Français d'une justice humaine et de qualité, l'institution judiciaire doit disposer de moyens décentes, d'une défense indépendante, d'une procédure pénale conforme aux standards européens, dignes d'une vraie démocratie.

Face à ce contexte catastrophique, tous les syndicats et toutes les associations de magistrats, tous les syndicats non catégoriels de fonctionnaires du ministère de la justice et le syndicat des avocats de France ont décidé de manifester à BORDEAUX à l'occasion de l'audience solennelle de rentrée du Tribunal.

Au parquet de BORDEAUX les retards s'accroissent compte tenu du manque d'ergonomie de "Cassiopée". Au moment de l'implantation en février 2009, il ne restait que 1000 procédures non enregistrées, nous en sommes aujourd'hui à 20.000.

Les chefs de juridiction ont confirmé les éléments donnés par le greffe notamment quant à la charge de travail supplémentaire que suscite l'utilisation de Cassiopée et ont tenu à souligner la bonne volonté des fonctionnaires du tribunal qui se sont investis pleinement dans l'expérience.

C'est pourquoi l'ensemble de nos organisations demande un moratoire immédiat sur le déploiement de Cassiopée et un plan de sauvetage avant que le sinistre ne s'aggrave pour le Tribunal de BORDEAUX.

Une justice forte, indépendante et égale pour tous est indispensable à l'équilibre démocratique.

Les sections locales du Syndicat de la Magistrature (SM) de l'Union Syndicale des magistrats (USM), du Syndicat des Avocats de France (SAF), de l'Union Syndicale Autonome Justice (USAJ-UNSA), de la Confédération Française du Travail - Justice (CFDT-Justice) de la Confédération Générale du Travail Services Judiciaires (CGT SJ) de l'association nationale des juges d'instance (ANJI), de l'association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), de l'association française des magistrats de la jeunesse (ANMJ), de l'association française des magistrats instructeurs (AFMI), de l'association des jeunes magistrats (AJM), du Syndicat FO-Magistrats,



Rechercher
sur le Journal

Mot(s)-clé :

Rechercher



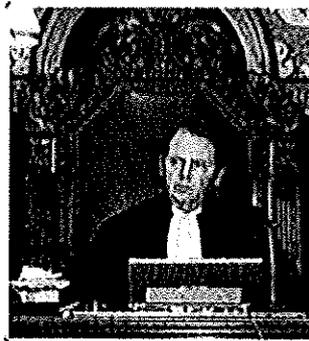
Vie des professions

Imprimer Poster Partager

Tribunal de Grande Instance de Bordeaux : Une rentrée en rangs clairsemés

L'audience solennelle de rentrée du Tribunal de grande Instance le 20 janvier dernier a été boycottée par un grand nombre de magistrats. Une première à Bordeaux sur fond de réforme de la Justice...

L'esprit et la lettre... Au chapitre des rendez-vous importants qui rythment la vie de l'institution judiciaire, la traditionnelle audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance est l'occasion de dresser devant les représentants de la profession et de l'État le bilan de l'action menée. Force est de constater que cette année, l'événement était aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, dans la salle des pas perdus où de nombreux magistrats avaient décidé de manifester à l'appel des principales organisations professionnelles contre les réformes en cours boycottant ainsi le rendez-vous, ce qui est une première. Sous les lambris du palais Thilac, ils n'attendaient que quatre magistrats à entourer le procureur Claude Laplaud tandis que le président du tribunal Christian Riss en comptait cinq...



Légendes

Photo 1 : Christian Riss, Président du TGI de Bordeaux

Photo 2 : Le Procureur Claude Laplaud constate que les violences comme les vols à la roulotte et les cambriolages sont en augmentation

Photo: E.M.

Un vent de fronde

Inquiets des « évolutions récentes de la Justice et des perspectives », une centaine de magistrats de greffiers et de fonctionnaires avaient donc décidé de proférer de la journée du 20 janvier pour faire entendre leurs voix. Parmi eux, le juge Olivier Joulin membre du Conseil national du Syndicat de la magistrature : « En principe, notre présence à l'audience solennelle de rentrée est obligatoire, mais nous ne pensons pas que les chefs de juridiction puissent être nos porte-parole pour dire celle-ci... Nous sommes inquiets des atteintes à l'indépendance caractérisée par des immixtions du politique dans l'analyse des décisions des juges ». Au sommet des réformes dénoncées par la profession, la disparition annoncée du juge d'instruction : « Si c'est un magistrat indépendant qui exerce les poursuites, on ne craindra pas que des affaires soient classées. Pour que ce système fonctionne, il faut un vrai dispositif d'aide légale pour la défense. En Angleterre, l'aide juridictionnelle est sept fois plus coûteuse qu'en France. Mieux rémunérés, les avocats peuvent effectuer une défense de qualité », poursuit

Le Dernier Journal du 29/01/2010

8

119093
ANNONCES EN LIGNE

Les Journaux

Journal n° 5641 du 29/01/2010

Année 2010

- LE DERNIER JOURNAL DU 29/01/2010
- RECHERCHE AVANCÉE

Actualités

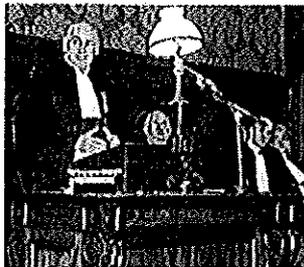
- Economie
- Environnement
- Droit
- Vie des professions
- High Tech
- Loisirs / Culture
- Santé
- Ventes au tribunal
- Le mardi de l'immobilier
- Le vendredi de l'emploi
- Grande actualité
- Social
- Chroniques du barreau
- Carrel
- Collectivités
- Les cahiers pratiques du barreau
- Ventes devant avoir lieu au tgi de bordeaux
- Ventes devant avoir lieu au tgi de bordeaux
- Résultats des ventes du tgi de bordeaux
- Résultats des ventes du tgi de bordeaux
- Billet d'humeur
- S'abonner au journal

Annonces Légales

- Ventes au tribunal
- Appels d'offres / Appels d'enchères

Olivier Joulin : « Si on ne donne pas à la défense les moyens d'être à armes égales avec le procureur de la République sans attribuer à celui-ci une indépendance par rapport au pouvoir politique, ce sera le pire... ».

La délinquance en hausse



A l'intérieur de la salle, le procureur Claude Laplaud, visage tendu, dresse le bilan de l'activité pénale du ressort du tribunal de Bordeaux après avoir évoqué la réforme de la carte judiciaire : « En 2009, le total des crimes et délits a augmenté de 4,17 %. L'essentiel de cette progression est observée sur le secteur urbain (+5,25% sur l'agglomération bordelaise) ». Le procureur qui a salué « l'excellent taux d'éclaircissement » met ensuite l'accent sur « la délinquance de proximité qui représente 40% de l'ensemble et qui connaît une nette progression (+7,16%) avec une implication des mineurs qui augmente. Les violences

prolifèrent, comme les vols à la roulotte et les cambriolages ». De son côté, le président du Tribunal de grande Instance Christian Riss rappelle que « le Tribunal de grande Instance de Bordeaux fonctionne comme une entreprise », insistant sur le fait que sa vie est « animée de mouvements sociaux comme la démonstration à l'entrée de la salle, du malaise actuel ressenti par les personnels de justice devant les perspectives de réforme... ». En matière civile, après avoir noté que « la réforme de la carte judiciaire s'est traduite par la suppression de tous les tribunaux d'instance, à l'exception de ceux de Bordeaux et Arcachon », Christian Riss s'attache à regarder vers l'avenir et insiste sur le fait que « si les magistrats en fonction dans les tribunaux d'instance supprimés ont été nommés à Bordeaux, la moitié seulement des fonctionnaires en poste dans ces juridictions ont fait l'objet d'une mutation. Le tribunal de Bordeaux risque d'être dans l'impossibilité de développer la prise en charge de nouveaux contentieux et le président de conclure : « nous en revenons au malaise ressenti par les professionnels de justice... »

Eric MOREAU

- Constitutions
- Modifications
- Fonds de commerce
- Location Gérance
- Régimes Matrimoniaux
- Tribunal de Grande Instance
- Tribunal de Commerce
- Marché Public
- Diffuser une annonce

Le Journal

- C'EST MA PREMIÈRE VISITE
- LES ECHOS JUDICIAIRES GIRONDES
- ANNONCES LÉGALES
- PUBLICITÉ
- ABONNEMENT
- ESPACE PERSONNEL
- NEWSLETTER
- CONTACTEZ-NOUS

Autres Publications

- LA VIE ÉCONOMIQUE
- LES ANNONCES LAINHAÏSES

Imprimer Poster Partager

© Les Echos Judiciaires Girondes - Journal N° 2641 du 29/01/2010 - Tout droit réservé

A lire également dans Vie des professions

| | |
|--|------------|
| Experts-comptables : Un rôle citoyen | 22/01/2010 |
| Tribunal de commerce Bordeaux : La confiance maturé tout | 22/01/2010 |
| Bureau de Bordeaux : Michel Dufres, nouveau Bâtonnier | 22/01/2010 |
| Cour d'Appel : 2010 - Poursuite des réformes | 18/01/2010 |
| Messe de la rentrée judiciaire | 15/01/2010 |

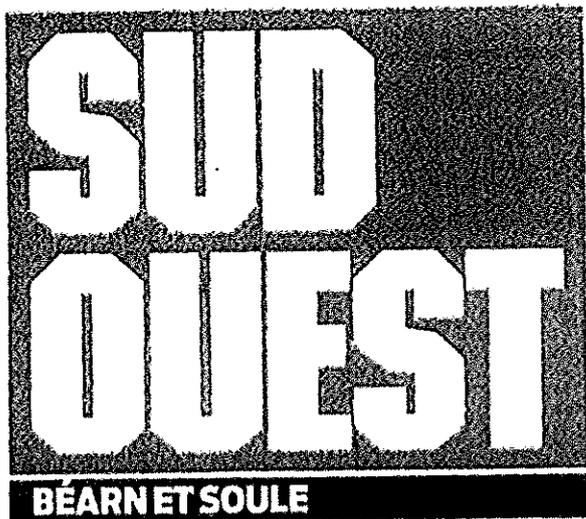
[Tous les articles dans Vie des professions](#)

La Une du dernier journal du 29/01/2010 | Créer un compte | Créer une Alerta | Espace Personnel | C'est ma Première Visite | Plan du site | Contact |    

© Les Echos Judiciaires Girondes - Réalisation :  On / Agence Web Bordeaux | Enchères | Entreprise | Commerce à vendre | Forum entreprise | Contact professionnel

A **Nevers**, une majorité de magistrats a participé à la distribution d'un tract signé par les sections locales du SM et de l'USM mais également par des magistrats non syndiqués.

A **Bayonne**, où la visite de la ministre a été annulée au dernier moment pour d'obscurs problèmes d'emploi du temps, la mobilisation intersyndicale a été forte. Un membre du bureau du SM était présent. Magistrats et avocats ont placé leur combat sous le signe d'un « choix de société » en expliquant que les réformes successives de la justice aboutissaient à une régression inédite sur le plan des libertés publiques et de l'accès au droit.



VENDREDI
22 JANVIER 2010
0,90 €

WWW.SUDOUEST.COM

AU LARGE DES LANDES

Un pêcheur noyé dans le naufrage d'un chalutier

« L'Épaulard », basé à Hendaye, a chaviré puis sombré hier par une forte houle alors qu'il remontait ses filets. Un marin espagnol est mort, les quatre autres ont été sauvés. Pages 8

EDF ET VEOLIA

Proglio contraint de renoncer à l'un de ses salariés

La justice entre en résistance

SOCIÉTÉ Des tribunaux de base au sommet de l'autorité, le monde judiciaire se rebelle contre la suppression du juge d'instruction et des réformes du gouvernement qui dessinent une remise au pas de l'institution. Pages 2 et 3



Malaise quotidien au tribunal

BAYONNE: Les réformes successives ont usé les professions de justice. La grogne se place sur le terrain déontologique

VERONIQUE FOURCADE

Le climat de l'audience s'est assombri de la part de cassation. L'arrêt qui la partie publique n'est pas valable dans le cadre de la procédure (lire ci-dessous) l'entraîne à magistralisme parisienne. Le palais de justice de Bayonne s'est transformé en un lieu de tensions.

Il est évident, les réformes successives ont usé les professions de justice. La grogne se place sur le terrain déontologique. Une fois de plus, c'est la réforme de la justice qui est l'objet de la critique. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

Il n'est pas facile de saisir l'ampleur de la situation. Les magistrats de la cour d'appel de Bordeaux ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

La réforme de la justice a entraîné une série de changements. Les magistrats ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

La réforme de la justice a entraîné une série de changements. Les magistrats ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

La réforme de la justice a entraîné une série de changements. Les magistrats ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

La réforme de la justice a entraîné une série de changements. Les magistrats ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.



Manifestation de grogne très vive, vendredi dernier, au tribunal de Bayonne.

Les magistrats ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

Les magistrats ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure. Cette fois-ci, ce sont les magistrats qui sont au centre de la polémique. Ils ont été accusés de ne pas avoir respecté les règles de la procédure.

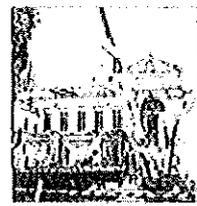
Le profond désarroi du monde judiciaire

ANALYSE Un peu partout en France, les audiences de rentrée sont boycottées. La grogne touche aussi les avocats

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.



Dans la cour du palais de justice d'Agen.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Le 14 janvier, lors de l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le gouvernement a essayé un coup de bluff. Les magistrats ont boycotté les audiences de rentrée. La grogne touche aussi les avocats.

Krief Group va entrer en Bourse

Krief Group, holding du cabinet de conseil Bernard Krief Consulting (BKC), a été la surprise en annonçant hier préparer son introduction à la Bourse de Paris, en pleine confusion sur la reprise de l'équipementier automobile Kuehler.



« Le temps est à la responsabilité »

Le ministre de la fonction publique, Erik Wernth, a jugé hier soir la grève « assez peu viable ». « Ça signifie que le temps est à la responsabilité. Les gens vont qu'on est dans une crise, ils vont ce qu'il faut et affronter la crise », a-t-il ajouté.



Environ 3 000 manifestants, hier, à Bordeaux, pour la grève

Fonction publique : mobilisation limitée

MOUVEMENT SOCIAL
La grève d'hier et les manifestations ont été davantage suivies dans l'éducation nationale. Environ un enseignant sur cinq était absent.

Cela se voit parce que pendant la nuit, il y a eu une mobilisation en fait. Hier, un peu plus de 11 000 personnes ont été les cibles par le ministère dans la fonction publique d'Etat, et à priori plus de 1 000 ont été affectés dans les autres secteurs de la fonction publique. Ça se voit parce que pendant la nuit, il y a eu une mobilisation en fait. Hier, un peu plus de 11 000 personnes ont été les cibles par le ministère dans la fonction publique d'Etat, et à priori plus de 1 000 ont été affectés dans les autres secteurs de la fonction publique.

En outre, la nuit de la grève, il y a eu une mobilisation en fait. Hier, un peu plus de 11 000 personnes ont été les cibles par le ministère dans la fonction publique d'Etat, et à priori plus de 1 000 ont été affectés dans les autres secteurs de la fonction publique.

C'est dit, les manifestations d'hier ont eu un impact de 1 000 personnes dans le mouvement social. Hier, un peu plus de 11 000 personnes ont été les cibles par le ministère dans la fonction publique d'Etat, et à priori plus de 1 000 ont été affectés dans les autres secteurs de la fonction publique.

Ces grèves de travail ont entraîné des pertes salariales un peu partout, en raison de l'absence des agents, mais aussi des coupes de mandats, ce qui est déjà dans le passé.

dixième l'année dernière, on attendait un début de reprise de la croissance. Mais là, ça ne se passe pas comme prévu. On attendait un début de reprise de la croissance. Mais là, ça ne se passe pas comme prévu.

Il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion. Mais il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion.

On ne peut pas dire que la situation est idéale. On ne peut pas dire que la situation est idéale.



M. THIERRY VICKERS, Président de l'Association nationale des Français

Il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion. Mais il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion.

Les socialistes ont toujours été pour l'indépendance de la justice. Les socialistes ont toujours été pour l'indépendance de la justice.

Il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion. Mais il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion.

Il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion. Mais il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion.

Le passage de la loi sur le statut de la fonction publique est un acte de courage. Le passage de la loi sur le statut de la fonction publique est un acte de courage.

Il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion. Mais il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion.

Il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion. Mais il faut être honnête, les dirigeants de la fonction publique ont fait un travail de réflexion.

LE BUDGET DE LA JUSTICE

Le budget de la justice pour 2009 est de 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2008.

Le budget de la justice pour 2009 est de 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2008.

Le budget de la justice pour 2009 est de 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2008.

Le budget de la justice pour 2009 est de 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2008.

Le budget de la justice pour 2009 est de 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2008.

Le budget de la justice pour 2009 est de 11,2 milliards d'euros, soit une augmentation de 1,2 % par rapport à 2008.

Recueil par Dominique Fichard

A **Nantes**, un document rédigé en intersyndicale a été distribué à tous les invités de l'audience solennelle, laquelle a été désertée par la quasi totalité des magistrats.

A **Carpentras**, les sections locales du SM, de l'USM et de FO-magistrats ont, dans un communiqué, dressé un tableau de la situation des juridictions sur l'ensemble du ressort (carte judiciaire, moyens des juridictions).

1

Quelle justice demain en France?

**Communiqué commun des sections locales de Carpentras
du Syndicat FO-magistrat, du Syndicat de la Magistrature (SM)
et de l'Union Syndicale des magistrats (USM)**

*Audience solennelle de rentrée du Tribunal de Grande Instance de Carpentras
du lundi 18 janvier 2010*

L'audience solennelle de rentrée est, pour les toutes les juridictions de notre pays, non seulement l'occasion de dresser un bilan de leurs activités et de tracer des perspectives, mais un moment privilégié où l'institution judiciaire s'ouvre à l'extérieur pour dire ses préoccupations et livrer quelques réflexions générales ou particulières sur son fonctionnement, tant au niveau national qu'au niveau local. Par delà les chiffres et les statistiques, c'est de notre vécu sur l'année qui vient de s'écouler et de nos craintes pour l'année à venir que nous voudrions qu'il soit aussi question.

Les bureaux nationaux de l'association nationale des juges d'instance (ANJI), l'association nationale des juges de l'application des peines (ANJAP), l'association française des magistrats de la jeunesse (ANMJ), l'association française des magistrats instructeurs (AFMI), l'association des jeunes magistrats (AMJ), le Syndicat FO-magistrat, le Syndicat de la Magistrature (SM) et l'Union Syndicale des magistrats (USM) ont signé conjointement le 14 décembre dernier un communiqué s'intitulant "Quelle justice pour demain?" qui est joint au présent document.

Il y est notamment décliné les atteintes incessantes portées à l'indépendance de l'autorité judiciaire, en violation du principe de la séparation des pouvoirs et des grands principes régissant notre droit depuis la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, la profonde remise en cause d'une justice libre et indépendante ainsi qu'une paupérisation accentuée de l'institution judiciaire.

En suite du communiqué du 14 décembre 2009, les représentants locaux des organisations syndicales de magistrats souhaitent faire connaître la situation sur le ressort de Carpentras.

Nous nous devons de revenir sur la réforme de la carte judiciaire qui a conduit au 31 décembre 2008 à la suppression du Conseil de Prud'Hommes de Carpentras (compétence du seul CPI d'Orange pour le ressort) et à la disparition de la Chambre commerciale du Tribunal de Grande Instance de Carpentras (compétence du Tribunal de commerce d'Avignon pour tout le Vaucluse).

Dans les deux cas, le transfert de l'activité de ces juridictions s'est déroulé dans de mauvaises conditions conduisant à des retards significatifs dans le traitement de ces contentieux. En outre, les personnes qui travaillaient dans ces services ont subi la disparition de leur poste et connu leur réaffectation tardivement.

Les réformes conduites remettent en cause la proximité des juridictions et créent une rupture d'égalité pour les citoyens qui n'ont pas le même accès à la Justice (centralisation, éloignement géographique, coût financier), ce qui touche particulièrement les plus démunis.

Les juridictions encore maintenues sur le ressort souffrent d'un manque de moyens et de personnels comme tant d'autres en France. Il manque des personnels de greffe (au moins trois sur le seul Tribunal de Grande Instance de Carpentras); des audiences sont tenues sans la présence pourtant obligatoire du greffier, les remplacements ne sont pas tous assurés et certains services prennent du retard, les experts et interprètes sont réglés avec difficulté.

L'enchaînement des réformes législatives, sans octroi de moyens nécessaires pour y faire face vient encore bloquer le système:

- réforme des tutelles des personnes majeures avec une multiplication des expertises, d'où des délais et des coûts supérieurs;
- réforme pénitentiaire qui entraîne un surcroît de travail pour les Juges d'Application des peines.

Certaines réformes ne sont même pas appliquées, la Chancellerie ayant donné des instructions contraires, en violation de la loi, selon l'exemple des tutelles des personnes mineurs qui n'ont pas été transférées aux pôles de la Famille pourtant créés le 1^{er} janvier 2010.

Le Juge d'instruction de Carpentras travaille désormais seul sur les dossiers qui relevaient auparavant de deux magistrats. La collégialité de l'instruction, alors qu'elle a été votée par une majorité de parlementaires a été suspendue. En outre, le Juge d'instruction conduit l'enquête dans les dossiers complexes. Pourtant, il est question de supprimer cette fonction sans une réelle réflexion sur le système qui serait prévu en remplacement, notamment pour respecter l'indépendance de la Justice. Si le juge d'instruction ne traite que 5% des enquêtes pénales, peut-on concevoir pour des malades dont seulement 5% devraient subir une opération de supprimer les chirurgiens spécialisés dans ces opérations ?

D'ailleurs, ce mouvement de démantèlement qui touche la Justice affecte de nombreux services publics.

Il est donc nécessaire que chaque citoyen se mobilise pour la sauvegarde d'une Justice forte, indépendante et égale pour tous, indispensable à l'équilibre démocratique.

Une journée d'action sera organisée dès le 09 mars 2010.

*Les représentants locaux du ressort de Carpentras du Syndicat FO-magistral,
du Syndicat de la Magistrature et de L'union Syndicale des Magistrats*

CARPENTRAS

SYNDICATS Quelle justice demain en France ?

Les syndicats ont profité de l'audience solennelle de rentrée du TGI pour s'exprimer. À travers un communiqué commun des sections locales de Carpentras du Syndicat "For magistrat" du "Syndicat de la magistrature" (SM) et de l'Union syndicale des magistrats (USM), intitulé "Quelle justice demain en France ?". Sur un plan local,

ce texte revient sur la réforme de la carte judiciaire qui a conduit à la suppression du conseil des Prud'hommes et à celle de la chambre commerciale du TGI de Carpentras. « Le transfert de l'activité, dans les deux cas, s'est déroulé dans de mauvaises conditions, conduisant à des retards significatifs ». « Les réformes conduites,

estiment les syndicats, remettent en cause la proximité des juridictions et créent une rupture d'égalité ». Quant aux juridictions encore maintenues sur le ressort, « Elles souffrent d'un manque de moyens et de personnels ». Au niveau du greffe notamment. Les syndicats annoncent une journée d'action, sur le plan national, le 9 mars prochain.

SOIREE MIXTE

André à la...

Piu Di Prima

Zec Prato 3 (antia Pomis)

Renseignements au 04 90 6...

Dauphin Libre 19.1.2010

JUSTICE Audience de rentrée du TGI hier matin

Un avantage de la réforme

L'audience solennelle de rentrée du TGI de Carpentras a eu lieu hier matin au palais de justice. L'occasion, chaque année, de dresser le bilan de l'année judiciaire écoulée (lire ci-dessous). L'occasion aussi, pour le président Eric Cibiel, de présenter l'année qui commence.

Un des changements les plus importants concernera le tribunal pour enfants. Dans quelques semaines, il abandonnera les locaux qu'il occupe actuellement, en face du palais, dans l'immeuble qui héberge aussi le tribunal d'instance. « Et dans lequel il est, il faut bien le dire, à l'étroit ». Il intégrera en effet le palais de justice, dans la partie entièrement rénovée, qui a été libérée par la disparition du registre du commerce et par celle du second poste de juge d'instruction. « La réforme de la carte judiciaire aura eu au moins pour nous l'avantage de nous permettre de regrouper et même d'intégrer nos services ». Ce transfert dans nos locaux, outre l'économie substantielle de loyers qu'il va



L'audience solennelle de rentrée du TGI de Carpentras a eu lieu hier matin au palais de justice.

engendrier, permettra une meilleure relation entre la juridiction des mineurs et les autres services. « La question des mineurs étant, justement, une des deux priorités annoncées du parquet, avec celle des violences "intra-familiales".

L'instruction en sursis
Autre bonne nouvelle : la loi du 5 mars 2007 instituant les pôles d'instruction, prévoyait une période transitoire, prenant fin

le 1^{er} janvier 2010, date à laquelle devait disparaître le dernier juge d'instruction à Carpentras. Mais compte tenu du projet de réforme de l'ensemble de la procédure pénale, « avec peut-être la suppression pure et simple du juge d'instruction », cette période transitoire a été prolongée d'un an.

Le président, enfin, a formulé le vœu de voir s'améliorer la situation des effectifs des gref-

fers du TGI. « Dans un contexte où nous sommes dans la nécessité de renforcer certains services comme cela a été le cas des affaires familiales et du tribunal pour enfants, et comme ce sera bientôt le cas du service d'application des peines dont la charge risque d'être sensiblement alourdie par l'entrée en vigueur de la "loi pénitentiaire" qui tend à favoriser les aménagements de peines... »

H.R.R.

A Carcassonne, les magistrats, avocats et personnels de greffe ont distribué des tracts à l'issue de l'audience de rentrée afin de recenser l'ensemble des attaques portées à la justice, tant sur le plan de l'indépendance que sur celui des moyens

Rattraper 4 points du permis de conduire

Les producteurs agricoles de récupération de points du permis de conduire organisés par le comité de l'ANPER (Association nationale pour la promotion de l'éducation routière) dans l'Aude auront lieu les vendredis 22 et samedi 23 janvier à Carcassonne.

Ces stages s'adressent à tout conducteur ayant perdu quatre points ou plus. Attention, après avoir perdu 12 points, le stage n'est plus possible, le permis est annulé.

Ces deux journées, consacrées à une réflexion sur le comportement du conducteur et le partage de la route, sont menées par deux animateurs agréés par le ministère des Transports.

Tout personne ayant suivi ce stage récupère automatiquement quatre points sur son permis de conduire.

Pour tout renseignement et inscription contactez l'ANPER au numéro vert 0 800 800 108 ou www.pointspedidas.com

La culture +

Un spectacle organisé le 8 janvier 2006

Un spectacle sera organisé le 8 janvier 2006, à 20 heures, au théâtre de Carcassonne. Le spectacle sera intitulé "Le...

Rentrée sous le signe de la colère au tribunal de grande instance

Magistrats, avocats et personnels du tribunal de grande instance de Carcassonne ont dénoncé les dysfonctionnements de l'institution judiciaire, hier matin, lors de l'audience solennelle de rentrée. Une action se prépare pour le mois de mars.

L'audience solennelle de rentrée du tribunal de grande instance de Carcassonne est le rite qui devait donner les bases les plus orientées du développement de l'état des lieux de l'institution judiciaire, résume François Baret, procureur de la République. Celle de cette nouvelle année qui s'est tenue hier matin dans la salle des assises en présence des autorités du tribunal de grande instance de Carcassonne a planté le décor en revenant sur la suppression des tribunaux d'instance de Castelnaudary et de Limoux. Pierre Mauré de commenté : "Désormais, le judiciaire de l'Aude est réparti sur deux tribunaux de grande instance de Carcassonne. Et on ne sait où s'adresser en cas de litige".

"La crise de la justice"

Le procureur de la République, quant à lui, résume "la crise de la justice". Pour François Baret, elle s'explique notamment par "la complexité croissante" des litiges. "La solution sera d'expliquer le rôle de tout conseil, procureur, avocat, etc. Baret. A la fin de la journée s'oppose la nécessité de prendre du temps pour remettre des décisions complexes pour...



Hier matin, dans la salle des Assises, le tribunal de grande instance de Carcassonne a fait sa rentrée. C. S.

"L'institution n'est plus crédible"

Au nom des 65 avocats du bureau de Carcassonne, Patricia Gange le bâtonnier a également exprimé sa colère. "La profession d'avocat n'est pas considérée de réputation avec respect et à la modernisation, comme le montre M. Patricia Gange. Mais une réforme doit être faite dans le respect de la garantie de l'accès au droit. Or le dialogue de la justice ne le permet pas. Il est nécessaire de travailler pour l'efficacité de la justice".

L'année 2009 en chiffres

En matière pénale - Le parquet de Carcassonne a enregistré 18 962 procédures l'an passé, contre 15 570 en 2008. - Pas moins de 13 574...

A Avignon, en marge de l'audience solennelle, une trentaine de magistrats et des avocats ont organisé une conférence de presse sur les thèmes des atteintes à l'indépendance et de la paupérisation du service public de la justice.

AVIGNON

Samedi 16 octobre 2010
Nouvel Observateur 103

Une rentrée judiciaire 2010 sous haute tension

Le monde judiciaire dénonce la réforme pénale et un manque de moyens

Devant un public de professionnels du monde judiciaire et journaliste Pierre Guenou, président du CCA d'Avignon, n'a pas manqué de souligner l'importance de la rentrée de ce mois-ci. Il a déclaré qu'il a été élu député par les électeurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vice-président du conseil de l'Instruction, de par son rôle.

Un discours éloquent pour défendre une institution qui est "au cœur du pacte républicain" et qui "assume à son législateur la responsabilité de la justice pénale". Après avoir parlé de la réforme pénale et de la situation générale des politiques publiques (DGFPI) qui "risque d'effriter gravement l'importance procédurale et symbolique de la justice", le président



Le président Guenou a rappelé que l'indépendance judiciaire est au cœur du pacte républicain.

"Toute réforme a ses ombres et ses lumières" a-t-il souligné.

Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale.

Une délinquance plus violente
L'indépendance plus menacée
Le CCA d'Avignon dénonce la réforme pénale et le manque de moyens.

Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale.

TRIBUNAL DE COMMERCE Entre crise économique et hausse des faillites



Le président Jacques Vincent a déclaré que la rentrée judiciaire 2010...

Le président Jacques Vincent a déclaré que la rentrée judiciaire 2010 est marquée par la crise économique et la hausse des faillites. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale.

Magistrats et avocats lancent un appel désespéré

Les magistrats et avocats ont lancé un appel désespéré en raison de la dégradation de la justice. Ils ont souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Ils ont souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale.



Un appel désespéré, M. Jean-Louis... a déclaré.

Un message relayé par les avocats à l'usage des magistrats qui ne "peut concerner que la défense sans aucune indépendance des magistrats". Et de souligner que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale.

CONSEIL DE PRUD'HOMMES Une année marquée par un mouvement de grève



Le président... a déclaré que la justice est par fait de grève.

Le président... a déclaré que la justice est par fait de grève. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale. Il a souligné que la réforme pénale est une réforme majeure de la justice pénale.

